

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LA DIPLOMANIE

Voici un mot qui, bien que ne figurant pas dans le dictionnaire de l'Académie, n'en peint pas moins avec une parfaite exactitude l'état d'âme de la société actuelle. La « diplomatie », c'est-à-dire, la manie des diplômes, des brevets est devenue, chez nous, une véritable maladie endémique. Du haut en bas de l'échelle sociale, c'est une course effrénée au parchemin, à la peau d'âne, qui doit servir de passe-port pour obtenir un emploi rétribué par l'Etat, ou pour entrer dans les carrières dites libérales.

Le mal a été dénoncé bien des fois ; mais comme on ne s'est pas encore préoccupé de lui opposer un remède sérieux, efficace, il va grandissant de jour en jour et s'infiltrant plus profondément dans toutes les classes de la société.

Cette année, à Paris, seulement, 5 600 aspirants bacheliers se sont présentés. Oui, 5 600 jeunes gens en proie au prurit de la « Diplomatie » ont essayé de décrocher la peau d'âne, le bienheureux talisman, qui doit — du moins ils se l'imaginent — leur ouvrir les portes des emplois rétribués par l'Etat-Providence et des carrières où grouillent déjà tant de médecins sans clientèle, d'avocats sans cause, d'ingénieurs sans travail, etc. etc. La kyrielle en serait trop longue à énumérer.

Ce serait médire de ces jeunes gens que de croire que cette course au parchemin, ils l'ont tous entreprise de leur plein gré, poussés par l'ambition, le désir de paraître, de monter un degré de l'échelle sociale. La jeunesse, heureusement, ne fait pas de ces calculs terre-à-terre, inspirés le plus souvent par le mépris des professions manuelles. Ce sont les parents qui sont les vrais coupables, car ce sont eux qui poussent leurs enfants dans cette voie funeste.

Nous disons : « funeste », et ce n'est pas sans raison, car combien, parmi ces jeunes bacheliers, verront se réaliser le rêve doré formé par leurs parents ; combien auront la chance de décrocher la timbale si ardemment convoitée ?

L'administration regorge de fonctionnaires. On compte par milliers le nombre des aspirants qui attendent une place, et ils sont obligés d'attendre que la mort fauche l'existence de quelques ronds-de-cuir pour voir se réaliser leur rêve. Et qu'arrive-t-il le plus souvent ? C'est que l'emploi si longtemps et si ardemment convoité est donné à un autre qui a la chance d'avoir de plus puissants protecteurs.

Quant aux carrières libérales, tout le monde sait qu'elles sont encombrées, qu'il y a trop de médecins, d'avocats, d'ingénieurs, d'artistes, d'hommes de lettres, etc., que ces professions ne nourrissent plus leur homme.

Alors que deviendront la plupart de ces jeunes gens munis de diplômes et de brevets qui ne leur servent à rien ?

Ils deviendront des mécontents, des déclassés, des rastaquouères, des chevaliers d'industrie, ou bien, fatigués d'attendre et d'espérer contre toute espérance, ils chercheront un refuge dans la mort.

C'est certainement à cette cause qu'il faut attribuer le nombre croissant des suicides.

Tous ces prétendus « intellectuels », pour nous servir d'un mot à la mode, croyant que ce serait dérocher, s'abaisser, que de retourner à la charne, au comptoir ou à l'usine, parce qu'ils ont en poche un diplôme ou un brevet, préfèrent traîner une vie misérable et marquer le pas pendant des années à la porte d'un bureau qui ne s'ouvrira peut-être jamais pour eux. C'est leur affaire. Mais les parents qui les ont poussés dans cette voie sont bien coupables.

Ils auraient pu faire de leurs fils de bons cultivateurs, des commerçants et des industriels intelligents ; leur assurer une existence paisible, aisée et ils en font des déclassés, des nécessiteux, des miséreux en habit noir.

Ces parents, aveuglés par la vanité, l'ambition, le désir de faire de leur fils un « Monsieur », ne se sont pas rendus compte que les conditions de la lutte pour la vie, devenant de plus en plus difficiles et que toutes les voies libérales et bureaucratiques étant encombrées, les diplômes et les brevets ne sont plus que des feuilles de chou qui ne sauraient nourrir ceux qui les possèdent. Croyant faire le bonheur de leurs fils, ils font, en réalité, leur malheur.

Et plus nous allons, et plus le mal augmente.

Quand donc aura-t-on le bon esprit de renvoyer aux travaux des champs cette jeunesse intelligente et vigoureuse qui les déserte pour courir après des chimères ?

C. R.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

L'amendement Rolland

Les associations amicales d'instituteurs et les cercles pédagogiques de plusieurs départements ont fait des démarches auprès du Sénat pour obtenir la modification du pourcentage et améliorer ainsi la situation morale et matérielle des instituteurs.

Le 22 mars dernier la Chambre des députés a voté, sur la demande du ministre de l'instruction publique, un projet qui a été modifié ainsi qu'il suit par M. Rolland, député des Pyrénées-Orientales.

« La proportion de l'effectif numérique des instituteurs stagiaires par rapport à l'effectif total est réduite de 15 à 10/0 et celle de 5^e classe de 25 à 20/0.

« La proportion de l'effectif numérique de la 3^e classe est portée de 20 à 25/0 et celle de la 2^e classe de 10 à 15/0 ».

Ce projet, a, comme on le voit, pour but essentiel, d'augmenter les effectifs de la 3^e classe (instituteurs à 1500 fr.) et ceux de la 2^e classe (à 1800 fr.) en diminuant les effectifs des instituteurs stagiaires (à 900 fr.) et de la 5^e classe (1.000 fr.).

Tous les membres de l'enseignement primaire public ont vu avec la plus grande satisfaction la modification proposée et quelques-uns des plus optimistes avaient cru que suivant la promesse de MM. Rambaud et Cochery, ce projet serait mis en application à partir du 1^{er} janvier 1898. Ils espèrent encore aujourd'hui que M. Bourgeois, reprenant à son compte les promesses faites par son prédécesseur, voudra bien prêter son appui à l'adoption de cette mesure.

Ce n'est pas seulement la presse pédagogique qui en exprime le désir. Plusieurs

journaux politiques ont consacré à cette question des articles spéciaux et la *Dépêche* de Toulouse sous la signature J. S. insiste d'une façon très pressante sur la nécessité de l'amendement Rolland.

L'argumentation de M. J. S. a une force saisissante et il prouve d'une façon indiscutable qu'il est nécessaire d'améliorer la condition des instituteurs.

« Bien des gens, dit M. J. S., sont disposés à nous taxer d'exagération. Quand ils comparent le maître d'école d'autrefois, tour à tour chantre, fossoyeur, écrivain public, domestique de ferme et toujours misérable, à l'instituteur d'aujourd'hui, celui-ci leur apparaît comme une espèce de bourgeois qui, tous les mois, sous forme de traitement, reçoit de l'Etat une rente sur laquelle n'influent ni la grêle, ni les gelées, ni les pluies, ni la sécheresse, et ils sont prêts à envier son sort.

« Un bref exposé des faits suffira pour détruire cette erreur.

« Après avoir passé son enfance et son adolescence dans les écoles primaires élémentaires, dans les écoles primaires supérieures, dans les écoles normales, le jeune instituteur débute à l'âge de 19 ou 20 ans, dans une ville, comme instituteur stagiaire au traitement brut de 900 fr., soit exactement, déduction faite de la retenue pour la retraite un traitement de 855 francs.

« Or, si l'on établit avec soin les dépenses que nécessite son modeste entretien, l'on découvre que cette somme est bien inférieure à ses besoins et qu'il doit la compléter, soit par les secours que lui fournit sa famille en général peu fortunée, soit par le produit de travaux supplémentaires tels que leçons, écritures, etc. qu'il accomplit après la classe.

Mais dira-t-on, le stage ne dure pas longtemps pour les instituteurs. C'est encore une illusion. Comme dans l'enseignement primaire l'avancement est réglé par ce qu'on appelle le pourcentage, l'instituteur stagiaire ne sera titularisé que le jour où il se produira une vacance dans la 5^e classe et où cette vacance coïncidera avec son numéro du tableau d'avancement. Il y a en ce moment des instituteurs stagiaires qui grâce à la pléthore des classes supérieures, ont jusqu'à 12 ans de service et 30 ans d'âge. Encore peut-on dire que ceux-là sont en quelque sorte privilégiés, car, si la loi n'est pas modifiée, la situation deviendra beaucoup plus difficile. Sur 60,000 instituteurs il n'y a eu cette année que 300 titularisations. En prenant ce chiffre pour base de nos prévisions, comme les instituteurs stagiaires doivent, d'après la loi, former les 15/100 de l'effectif total on peut calculer que le dernier des stagiaires actuels attendra pendant 33 ans avant d'arriver à la 5^e classe. Il aura alors 35 ans de service et 53 ans d'âge et prendra sa retraite avec un traitement de 1,000 fr.

« Déjà aujourd'hui l'on n'obtient guère le traitement de 1500 fr. que vers 40 ou 45 ans. Les traitements de 1,800 et 2,000 fr. ressemblent au fameux bâton de maréchal que chaque soldat possède dans sa giberne. Tous ont le droit d'y arriver mais la plupart restent en route.

« En résumé, dans l'administration publique il n'est peut-être pas de fonctionnaire plus mal payé que l'instituteur. De plus dans ses fonctions, non seulement on exige de lui les cours ordinaires qui s'appliquent aux enfants, mais on lui réclame encore des cours d'adultes, des conférences populaires, qui lui prennent une partie du temps destiné à un légitime repos.

« Quand il s'agit d'entreprendre une campagne utile à l'intérêt général du pays c'est à lui qu'on s'adresse. On le charge de

combattre l'alcoolisme, d'aider au développement de l'agriculture, de pousser à l'émigration dans les colonies. Toujours, d'ailleurs, il accomplit avec plaisir les services qu'on attend de lui ». (J. S. *Dépêche* du 18 juillet)

Nous souhaitons vivement que l'article ci-dessus soit lu par les membres du Sénat qui ont à examiner l'amendement Rolland. Nul doute qu'ils ne se laissent convaincre entièrement et qu'ils ne veuillent faire acte de justice en adoptant un projet qui donnerait satisfaction à des vœux si légitimes.

UN AMI DU PROGRÈS.

INFORMATIONS

M. F. Faure au Havre

Le Président de la République, accompagné du ministre des travaux publics, a procédé à la pose de la première pierre des nouveaux travaux du port ; les troupes faisaient la haie, les chantiers sont pavés. Après les discours, le ministre prend la parole et est vivement applaudi ; le Président traverse la foule sans acclamations, on crie : « Vive le ministre ! ». M. Rispal, député du Havre est sifflé.

Retour à Paris de M. Félix Faure.

Le Président de la République est rentré hier à Paris.

Sur le quai de la gare, l'attendaient MM. Delcassé, Trouillot, Viger, Girard, directeur du cabinet du président du conseil, ministre de l'intérieur, représentant M. Brisson ; Le Gall, etc.

Après s'être entretenu pendant quelques instants avec les ministres présents, M. Félix Faure est monté dans un landau découvert, en compagnie de MM. Le Gall et des commandants Langet et Legrand.

Le Président de la République a été respectueusement salué par la foule massée dans la cour de Rome et dans la rue du Havre.

M. Lockroy à Brest

Le ministre de la marine est arrivé lundi matin.

Sur le quai d'arrivée se trouvaient, attendant le ministre de la marine, le préfet maritime, amiral Fournier ; le commandant de l'escadre, amiral Barrera ; le préfet du Finistère ; M. Delobea, maire, et une délégation du Conseil municipal de Brest.

Après les présentations d'usage, M. Lockroy a pris place dans un landau avec les amiraux Fournier et Barrera et le maire de Brest, suivi des officiers de l'état-major, qui ont pris place dans quatre autres voitures. Le cortège ministériel s'est rendu aussitôt vers la préfecture maritime où ont eu lieu les réceptions officielles.

Aussitôt après, M. Lockroy a donné un grand déjeuner auquel étaient présents les amiraux Fournier, Barrera, Bausset de Kérambosquer, le général Dodds, le général Delaume ; les colonels Casteleau, Carré ; les commandants Fortuin, Berard ; M. Delobea, etc.

Pendant toute la durée du déjeuner, la musique des équipages de la flotte s'est fait entendre.

Le nouveau gouverneur de l'Algérie.

M. Laferrère partira pour Alger à la fin du mois, de façon à occuper son poste le 1^{er} septembre au plus tard.

Le nouveau gouverneur général de l'Algérie s'occupe actuellement d'élaborer, de concert avec le gouvernement, le programme qu'il compte appliquer en Algérie.

M. Lépine candidat

On mande de St-Etienne :
M. Lépine, ancien gouverneur général de l'Algérie, qui se présentait aux élections du Conseil général dans le canton de Saint-Georges de Conzan, a été mis en ballottage avec le conseiller sortant M. Bertrand.

Madagascar menacé

Nous avons signalé, dit la *Patrie*, les préparaux que font nos bons voisins d'outre-Manche à l'île Maurice.

Voici de nouveaux détails :

Des casernes vastes viennent d'être bâties destinées à recevoir un fort contingent de troupes d'Europe et de cipayes.

John Bull n'attend qu'une occasion favorable pour que Madagascar fasse partie intégrante de l'Empire des Indes.

Le procès Zola-Judet

Le procès en diffamation intenté par M. Emile Zola à MM. Judet, Marinoni et au gérant du *Petit Journal* est revenu hier devant la 9^e chambre correctionnelle.

Le tribunal se déclare compétent et rend un jugement par lequel il condamne M. Judet à 2000 fr. d'amende, M. Marinoni à 500 fr., M. Lasseur, gérant, à 500 fr. Tous trois à 5000 fr. de dommages-intérêts et à 10 insertions.

Le traité Franco-Brsillien

Les ratifications du traité franco-brésilien, soumettant à l'arbitrage la question du territoire contesté, seront échangées cette semaine à Rio-de-Janeiro par le ministre des relations extérieures du Brésil et le chargé d'affaires de France.

La fièvre typhoïde à Marseille.

On mande de Marseille :

A la suite de plusieurs cas de dysenterie et de fièvre typhoïde constatés parmi les hommes du 4^e escadron du 9^e hussards, les locaux occupés par cet escadron ont été évacués, et les cavaliers dirigés sur le camp de Carpiagne. Il n'est pas question, pour le moment, du départ des trois autres escadrons.

On attribue ce commencement d'épidémie au voisinage du Jarret, ruisseau qui longe la caserne et roule continuellement des tas d'immondices et de détritus qui empuantissent le quartier.

Depuis de nombreuses années on projette de recouvrir le Jarret par une voûte à son passage dans le voisinage de la caserne, mais on n'en fait rien. C'est, du reste, la quatrième fois en dix ans que la caserne est évacuée pour les mêmes causes.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

CANTON DE LUZECH

M. Pons, candidat républicain à l'élection de Luzech adresse aux électeurs la lettre suivante :
« Républicain discipliné, je me désiste en faveur du candidat républicain qui a, au premier tour, obtenu plus de suffrages que moi.

« J'engage ceux qui m'ont honoré de leur confiance et de leur vote à reporter leurs suffrages sur M. Pagès, dans le supérieur et unique intérêt de l'idée républicaine que nous avons soutenue ensemble ».

E. PONS,

Médecin-vétérinaire à Luzech.

Toutes nos félicitations à M. Pons au sujet duquel le comité vient de prendre la décision suivante :

« Le Comité de concentration républicain ne est heureux de constater que M. Pons » donne un excellent exemple de discipline » et de désintéressement ; il espère que le » parti républicain saura, à l'occasion, monter à M. Pons, qu'il sait se souvenir ».

CANTON DE CAZALS.

M. Cangardel, conseiller général du canton de Cazals, adresse à ses électeurs la lettre de remerciement suivante :

« Mes chers compatriotes,

« Je tiens à vous exprimer, dès aujourd'hui, mes plus chaleureux remerciements pour la magnifique élection d'hier.

« Mais l'imposante manifestation républicaine que vous venez de faire sur mon nom quelque flatteuse qu'elle soit pour moi, est surtout la preuve évidente que la réaction est irrémédiablement atteinte dans notre canton et que, si nous savons, à force de modération dans la victoire et de décision dans les réformes, donner à l'esprit public la satisfaction

sur laquelle il est en droit de compter, l'avenir est à la République sincèrement démocratique.

« Tous mes efforts tendront, croyez-le, à justifier la confiance dont vous venez de me donner, pour la seconde fois, un si éclatant témoignage. Je resterai partout et toujours le défenseur zélé de vos intérêts publics et privés, et plus que jamais mon dévouement entier, absolu, est acquis à la cause du peuple.

« Vive la République !

» Ed. CANGARDEL,

» Notaire, maire de Marminiac.

» Marminiac le 1^{er} août 1898.

CHRONIQUE LOCALE

Après la lutte

Voilà les élections cantonales terminées. Le scrutin de ballottage va nous rendre la paix électorale jusqu'en 1900, date du renouvellement des conseils municipaux.

Dans la France entière, dans le Lot en particulier, les électeurs républicains ont remporté dimanche, une décisive victoire.

Ils ont acclamé de nouveau la République des réformes, et infligé une défaite inoubliable aux candidatures chères à notre ancien préfet.

Fiers de leur droit, fortement disciplinés, unis par la même pensée, par la même foi, ils ont couru aux urnes d'où sont sortis triomphants les noms des candidats républicains.

Honneur à vous, électeurs !

Grâce à votre énergie, à votre clairvoyance, la dernière pelletée de terre a été jetée sur nos adversaires exterminés.

Désormais, — pourvu que nous restions dans cette voie qui nous a conduits à la victoire, — nous n'aurons plus à déplorer les tyrannies d'une « administration aux abois ».

Calmes et puissants, nous jouirons enfin d'un repos péniblement acquis, et nous aurons la satisfaction de voir la République triomphante, reprendre sa marche vers un idéal de Justice et de Liberté.

Le Journal du Lot.

Conseils d'arrondissement

Les conseils d'arrondissement se réuniront le 10 août pour la première partie de la session et le 19 septembre pour la seconde partie.

La durée de chacune ne pourra excéder cinq jours.

Palmes académiques

Sont nommés officiers d'académie :
M. Brunet, chargé de cours d'anglais au Lycée de Cahors.

M. Escande, professeur à l'École normale.
M. David, instituteur à Beauregard.
Nos sincères félicitations à tous.

Société Nationale des Conférences Populaires

Le dimanche 24 juillet 1898 a eu lieu dans le grand Amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne, l'Assemblée Générale de la Société Nationale des conférences populaires.

Le rapport moral a été présenté cette année par M. Frédéric Trenard, secrétaire général. « En 1890 dit le rapporteur il se faisait à peine quelques centaines de conférences, en 1898 il s'en est fait plus de 100 mille, en 1890 les cours d'adultes déprisaient, ils étaient au nombre de cent à peine, en 1898 il y en a plus de vingt-cinq mille et leur nombre va toujours en augmentant » Et c'est à la Société Nationale des Conférences Populaires qu'est due l'éclosion de ce grand mouvement, car c'est elle qui a rendu et qui rend encore le plus de services aux instituteurs.

Après une courte mais excellente allocution de M. Guérin Catelain, Président Fondateur, lecture du palmarès a été donnée.

Nous sommes heureux de relever dans notre département les noms des instituteurs lauréats suivants :

Rappel de médaille de bronze

Delpouget, à la Madeleine.

Lestrade, à Cavagnac.

Médaille de bronze

Cassan, à St-Hilaire et Bessonnières.

Souladié, à St-Michel-de-Bannières.

2^e Rappel de diplôme

Bach, à Concots.

Bouysson, à Gourdon.

Estradié, à Goujonac.

Fournié, à Saint-Pantaléon.

Laubat, à Douelle.

Monrigal, à Le Bouysson.

Vidal, à Lherm.

1^{er} Rappel de diplôme

Auricoste, à Gourdon.

Clermont, à Autoire.

Filhol, à Castelnau-Lacabrette.

Garrigou, à Villesèque.

Gizard, à Cazals.

Latorie, à Cambayrac.

Lespinard, à Durbans.

Métayer, à Espère.

Ronce, à Montlauzun.

Diplôme

Bosq (Anselme), à Soturac.

Gipoulou, adjoint, à Puy-l'Evêque.

Lagarde, à Crégols.

Maurandy, à Viazac.

Métayer (Mme), à Espère.

Monrigal (Mme), à Le Bouysson.

Momméjat, à Monclérat.

Rougié (Pierre), à Vire.

Mention honorable

Cavanié, à Sainte-Croix.

Delrieu, à Saux.

Linol, à l'école du Vieux-Palais, à Cahors.

Vieillescaz-s., à Padirac.

Concours d'admission à l'École normale d'institutrices

Quarante-quatre aspirantes s'étaient fait inscrire : trente-six ont subi les épreuves écrites ; vingt-cinq ont été admises aux épreuves orales.

Ont été admises par ordre de mérite :

Liste primitive : Mlles Mabit, Saint-Chamand, Camille Bigou ; Bourret, Mondy, Rossignol, Renée Bigou, Jouffreau, Chapt, Malroux, Estival, Bouysson, Bories

Liste supplémentaire : Mlles Tournon, Lablanche, Andrieu, Moles, Lherm, Maradènes, Ginibre.

Orages

Mardi soir, de violents orages ont éclaté sur plusieurs points de notre département.

Notre correspondant de Labastide-Murat nous écrit :

La commune de Caniac a été particulièrement éprouvée. Le tabac sera détruit du moins sur une grande partie de la commune. La belle vigne de M. Caussanel a été littéralement ravagée. On parlait de ce vignoble dans tout le département. A la même heure, une meule de blé a été incendiée par la foudre à Sénailac, canton de Lauzès.

L'orage a particulièrement éprouvé également les communes de Cambayrac, Sauzet, St-Martial, St-Pantaléon.

La grêle a détruit une grande partie des récoltes.

Les cultivateurs sont consternés.

Espérons qu'on pourra leur venir en aide.

COUR D'ASSISES DU LOT

Président, M. A. Lurgie, président du tribunal civil de Cahors ; assesseurs, MM. Fournier et Labattut, juges au tribunal civil de Cahors.

Audience du 2 août

Vol qualifié

Castain Jules, 42 ans, plâtrier, né le 18 juin 1856 au Puy (Haute-Loire), célibataire, sans domicile fixe.

Défenseur M^e Besse.

Au milieu de la nuit du 13 au 14 juin dernier, la dame Lasmaries fut réveillée par un bruit léger qu'elle attribua à des gouttes d'eau tombant sur son ouvrage de tailleuse. Elle appela son mari qui dormait à côté d'elle et le pria d'allumer la lampe. Mais qu'elle ne fut pas sa frayeur, quand, à la lueur de l'alumette, elle aperçut un homme immobile au pied de son lit. Elle poussa un grand cri et fut prise d'une attaque nerveuse.

Lasmaries vit lui aussi cet étranger, se précipita sur lui, en appelant son fils aîné qui couchait dans une chambre voisine.

Interpellé sur les motifs de sa présence, l'inconnu déclara en pleurant, qu'il était entré pour se mettre à l'abri de la pluie. Il parvint à apitoyer sur son état ceux qui le retenaient et on le laissa fuir.

Mais, après son départ, Lasmaries et son fils constatèrent la disparition d'une montre avec sa chaîne et d'une somme de 3 francs placées dans la poche du gilet du père, et en outre d'une somme de cinq francs environ, placée dans la poche du gilet du fils.

Ils se mirent à la poursuite de ce malfaiteur, mais ne purent pas, dans la nuit, parvenir à l'atteindre. Ce n'est que le len-

demain qu'il fut arrêté près de Vire par 1 gendarmerie.

On apprit qu'il avait vendu la montre volée à un des ouvriers qui travaillaient à la construction du pont de Vire.

L'accusé déclara s'appeler Castain Jules, et reconnut avoir déjà subi plusieurs condamnations, mais il nia malgré les charges les plus accablantes, la soustraction qui lui était reprochée. Ce n'est qu'à la fin de l'information que, vaincu par l'évidence, il s'est décidé à faire l'aveu de son crime.

Castain est un malfaiteur de profession déjà condamné plusieurs fois pour vol.

L'interrogatoire de l'accusé, très habilement mené par le président, n'a fait que confirmer l'exactitude des faits reprochés à Castain qui a tout avoué.

Sept témoins sont ensuite entendus. Tous reconnaissent l'accusé comme étant l'auteur du vol qui fait l'objet de l'accusation.

M. Chaîne, procureur de la République, demande une peine sévère contre ce dangereux repris de justice, le jury, soucieux de protéger la propriété, frappera sévèrement ce malfaiteur, qui est un criminel endurci.

Ce réquisitoire, serré, bien argumenté et éloquentement débité, a certainement impressionné les jurés, dont la plupart sont propriétaires.

Dans sa défense, M^e Besse s'efforce de faire entrer un peu de pitié dans l'âme du jury.

Après une courte délibération, le jury rapporte un verdict affirmatif sans circonstances atténuantes.

En conséquence, la cour, après avoir délibéré, condamne Castain à cinq ans de réclusion et à cinq ans d'interdiction de séjour.

L'audience est levée à cinq heures et la session du troisième trimestre déclarée close par M. le président Lurgie.

CAHORS

COLOSSAL TOUPET

Nos adversaires, et en particulier la *Petite Gironde* prétendent que si M. Talou a été élu à Saint-Géry, c'est grâce à la pression officielle la plus éhontée.

D'après eux « des forcenés colletaient les électeurs » et les entraînaient aux urnes pour les forcer à voter !!!!!!!

Le rédacteur de cet article « baisse » considérablement dans notre estime. Il nous pousse à croire que lui et les siens ont l'habitude d'employer de tels procédés et qu'ils savent — pour les besoins de leur cause — prêter aux autres les qualités dont ils sont remplis.

Les agents de M. Rousset osent parler de « pression officielle », dans le département du Lot. On se souvient ici des journaux qui dénonçaient aux foudres préfectorales les fonctionnaires républicains.

Que dit la *Petite Gironde* des experts de tabac révoqués, des instituteurs déplacés ; que dit le *petit Pascal caouzien* de certaine recommandation adressée à M. Rousset, pendant la période électorale ? *Je recommande à votre bon ou plutôt mauvais vouloir..... etc.* »

Il faut vraiment avoir un colossal toupet ou une inconscience inexcusable, pour parler de pression éhontée, de candidature officielle, lorsqu'on a été les défenseurs, les soldats à tout faire du tyran Rousset !...

Lycée Gambetta

Le Proviseur du Lycée Gambetta a l'honneur de faire connaître aux familles que les élèves des classes de grammaire, élémentaires et primaires pourront cette année, comme les années précédentes, faire leurs devoirs de vacances au Lycée, sous la surveillance et la direction d'un répétiteur, du 20 août au 20 septembre inclusivement.

Le Proviseur :

H. FOURNIER.

Enseignement public

Par arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 22 juillet dernier, M. Brunet est nommé instituteur adjoint titulaire à l'école de la rue du Lycée à Cahors et chargé de la 2^e division du cours complémentaire (emploi créé).

Par arrêté du même jour, M. Rajade est nommé instituteur adjoint titulaire à la même école et chargé du cours supérieur (emploi créé).

La réorganisation de l'école de la rue du

Lycée est aujourd'hui un fait accompli et les élèves sont répartis en 7 classes :

- Classe enfantine : enfants au-dessous de 7 ans.
- Cours préparatoire : enfants de 7 à 8 ans
- Cours élémentaire : enfants de 8 à 10 ans.
- Cours moyen : enfants de 10 à 12 ans.
- Cours supérieur : élèves pourvus du certificat d'études primaires.
- Cours complémentaire d'enseignement primaire supérieur (2^e division).
- Cours complémentaire d'enseignement primaire supérieur (1^{re} division).

Voici la liste des succès obtenus pendant l'année scolaire 1897-1898 par M. Vidal, directeur de l'école de la rue du Lycée et ses collaborateurs :

Boursés des Lycées et Collèges : 6 élèves reçus.

Certificat d'études primaires : 28.

Certificat d'études primaires supérieures : 1. Chapou Fernand.

Examen du brevet élémentaire : 6, Rouquié Camille, Monmayou Arsène Pelras Jules, Contival Léon, Grat Eugène, Fourmy Abel.

Section des chemins de fer : 1, Monmayou Arsène.

Surnumérariat des postes et télégraphes : 3, Calvet Auguste, Déjean Camille, Lacombe Léon.

Concours d'entrée à l'école normale : 2, Chapou Fernand, n° 2, Couaillac Jean, n° 3

Total des élèves reçus : 47.

Récompenses obtenues par le personnel de l'école de la rue du Lycée.

1^{re} Médaille d'argent (prix E. Monnier) décernée par la Société Générale des Architectes français à l'école de France classée la première pour l'enseignement du dessin.

2^e Médaille d'argent de la Société pour l'instruction élémentaire (enseignement général).

3^e Diplôme d'honneur pour l'enseignement des adultes et des adolescents.

Certificat d'études

Le 3 août ont eu lieu les examens du certificat d'études du canton sud de Cahors. 4 garçons et 21 filles se sont présentés. 3 garçons et 16 filles ont été reçus, savoir :

Advier, élève du Lycée.

Décas, de Trespoux.

Deilles, de Labastide-Marnhac.

Mlles Boutaric, Cammas, Couaillac, Delteil, Gauthier, Ladoux, Soulié, Triaire, élèves de l'école laïque des filles de Cahors, rue Fénelon.

Blanc, Clary, d'Arcambal.

Bouissy, de Tour-de-Faure.

Marcillac, Pasquet, de Trespoux.

Thouverez, de Bégous.

Malbec, de St-Romain.

Bourthoumieux, de l'école privée de St-Georges.

Musique de 2^{me} de ligne

PROGRAMME DES 4 ET 7 AOUT 1898

Véronne (P. R.)	Farigoni.
Le Roi de Lahore (Ouverture)	Massenet.
L'Attaque du moulin (Fantaisie)	Bruneaud.
Thérèse (Valse)	Gungl.
Carmen (Fantaisie)	Bizet.
Marche Viennoise	Ziehrer.

De 8 h. 1/4 à 9 h. 1/2 (Allées Fénelon).

Arrondissement de Cahors

PUY-L'ÉVÊQUE. — Nous lisons dans *L'Express du Midi* :

DURAVEL. — Le docteur Cassaignes a été élu conseiller général.

Malgré toute la pression de la presse radicale et de ses partisans — qui n'ont cessé depuis un mois de combattre notre vaillant élu pour soutenir l'hydre à deux têtes représentée par Puech-Pénel — l'honorable docteur Cassaignes a obtenu près de 1,800 voix contre environ 1,500 données à ses concurrents.

L'hydre a été écrasée par d'intrépides soldats dévoués à leur chef bien-aimé.

Dimanche soir, notre honorable élu a reçu la visite d'un grand nombre de personnes venues de toutes les communes du canton pour le féliciter de son brillant succès.

Lundi, on voyait toujours arriver de tous les côtés un grand nombre d'hommes se rendant à la Gînestre pour serrer la main au vainqueur de l'hydre.

M. le docteur Cassaignes est un indépendant qui saura toujours combattre quand il sera nécessaire de le faire et hier matin, jour d'élection, il n'a pas manqué d'entendre la messe, alors que ses adversaires auraient cru mal agir en l'imitant.

Ils sont sur le carreau, qu'ils y restent !

Vive M. le docteur Cassaignes ! A bas les sectaires et les libres... farceurs !

Nous livrons ce petit article à l'appréciation des électeurs de Puy-l'Evêque.

Ils sauront — s'ils ne le savaient déjà — à quoi s'en tenir sur le républicanisme de celui qui a su... et saura par ses saillies spirituelles (!) amuser les membres du Conseil général.

St-GÉRY. — On nous écrit :

A la proclamation du résultat des élections de dimanche la foule qui attendait avec impatience a appris avec calme le succès de M. E. Talou. Les manifestations du passé ne se sont pas renouvelées : nous applaudissons au bon sens des électeurs.

M. E. Talou a été élu d'après ses franches déclarations, empreintes de bonté et de sincère fraternité ; il saura certainement montrer à ses électeurs et à ses nombreux adversaires du canton qu'il sait tenir parole et qu'il est tout dévoué à leurs intérêts.

LES MASSÉRIES. — Succès scolaire. —

L'année dernière Mme Sol, institutrice de notre école mixte, présentait cinq élèves aux examens du certificat d'études, tous furent reçus avec de bons numéros. Cette année deux fillettes se sont présentées. Mlle Marie Colonge a été première et Mlle Emma Courrejou troisième. Nos sincères félicitations aux deux lauréates ainsi qu'à leur dévouée maîtresse.

PONTCIRQ. — M. Peytavy, adjoint au maire est décédé le 23 juillet.

Malgré les travaux des champs, toute la population de Pontcirq a tenu à assister à ses obsèques.

M. Peytavy était très estimé dans la commune.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Distribution des prix. — Dimanche a eu lieu la distribution solennelle des prix aux élèves de notre vieil établissement universitaire, sous la présidence de M. Favard, inspecteur d'académie. Un très nombreux public avait répondu à l'invitation de M. Jean, le sympathique principal.

Sur l'estrade, érigée dans la cour du collège, avaient pris place, à côté du président, MM Julien-Sauve, notre nouveau sous-préfet ; Bétulle, président du tribunal ; Cantelauve, receveur particulier des finances ; Vaissié, aumônier du collège ; Charron, faisant fonctions d'ingénieur ; Astruc, capitaine de gendarmerie ; Marcenac, adjoint au maire de Figeac ; Malrieu, juge ; Terrins, juge suppléant ; les juges de paix des deux cantons, le conseil municipal, les professeurs, etc., etc.

Le discours d'usage a été prononcé par M. Vieussens, professeur de rhétorique.

L'orateur avait choisi pour sujet : « La nécessité de la poésie dans l'éducation. »

M Favard a pris ensuite la parole et a parlé de la nécessité de l'enseignement professionnel à côté de l'enseignement scientifique et littéraire. Son allocution a été vivement applaudie.

M le principal a procédé ensuite à la lecture du palmarès après avoir préalablement annoncé les brillants succès obtenus par les élèves du collège dans les divers concours ou examens.

En terminant, nous devons remercier les braves membres de l'Harmonie de Capdenac-Gare qui étaient venus rehausser l'éclat de cette fête de famille pour remplacer notre société musicale qui prenait part en ce moment même au concours d'orphéons et de musiques d'Albi. L'hymne national magistralement exécuté a été frénétiquement applaudi.

Nous ne pouvons non plus oublier les membres de l'Orphéon l'Union fraternelle, reconstitué depuis huit jours à peine et qui a chanté deux morceaux avec beaucoup d'entrain. Cette société pourra, grâce à la direction de M. Delmas, surveillant général au collège, reprendre la place honorable qu'elle a occupée autrefois parmi les orphéons de la région.

Succès musical. — Lundi soir, à neuf heures, l'harmonie les Artisans réunis est

rentrée dans notre ville au son d'un magnifique pas redoublé. La réception a été enthousiaste. Cette Société, a obtenu au concours d'Albi le premier prix d'exécution, le deuxième prix de lecture à vue et le deuxième prix au concours d'honneur. La municipalité, les sapeurs pompiers et l'orphéon étaient venus attendre à la gare cette brillante Société. Un punch a été offert à la mairie. Nos félicitations à tous les musiciens et particulièrement à M. Lambert, leur sympathique chef.

St-LAURENT-LES-TOURS. — Un cadavre a été trouvé dans une mare située sur le territoire de la commune.

Après les constatations d'usage il a été inhumé dans le cimetière de St-Laurent. Cet individu est originaire de St-Céré.

Si vous avez les **digestions pénibles, lourdeurs, somnolence, congestions** après le repas, prenez les **Pilules Suisses** et vous serez soulagé. 1 fr. 50.

Arrondissement de Gourdon

MARTEL. — Cimetière de Loupchat. — M. Vidal, Jean, a été déclaré adjudicataire des travaux de construction du mur de clôture du cimetière de Loupchat, moyennant un rabais de 7 0/0 sur les prix du devis approuvé.

PETITE CORRESPONDANCE

☒ Léobard. — Votre communication au prochain numéro.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation est maintenant terminée, nous allons entrer dans la période la plus calme de l'année ; malgré le peu d'affaires traitées, la tenue de la cote est très satisfaisante.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 103,55 ; le 3 1/2 0/0 à 106,42 et l'amortissable à 102,10.

Le Crédit Foncier est ferme à 695 ; le Crédit Lyonnais s'est avancé à 879, le Comptoir National d'Escompte à 607 et la Société Générale à 550.

La Banque Spéciale des valeurs industrielles est demandée à 187

Le Suez clôture à 3,727.

Parmi nos Chemins, le Lyon à 1,958 et le Midi à 1,450 ont seuls été cotés à terme.

L'Extérieure a fait de nouveaux progrès on cote 41,75 dernier cours, la dernière liquidation a révélé un découvert assez important qui procède actuellement à des rachats.

L'Italien finit à 92,87 ; le Turc D clôture à 23,87, la Banque Ottomane à 560.

Le Portugais vaut 18,60

Le Russe 3 0/0 1891 97,56 ; les autres rentes n'ont pas été cotées à terme.

Au comptant, les Ville de Paris 1886 sont demandées à 406.

Macaroni, Vermicelle, RIVOIRE et CARRET
EXIGER LE PAQUETAGE *Seule vraie garantie*

LE SEQUESTRE

PAR JULES DE GASTYNE

Deuxième partie

VII

Il indiquait à sa fille les démarches qu'elle devait faire à Londres auprès d'anciens amis puissants auxquels elle raconterait son histoire, qui pourraient l'aider dans l'enquête qu'elle devait faire.

Il était persuadé qu'elle parviendrait à les convaincre et qu'ils l'appuieraient en souvenir de lui.

Pourtant Lili avait simplement mission de les tâter d'abord, et si elle s'apercevait que son récit les trouvait incrédules, de ne pas insister, d'agir seule, mais de ne révéler sous aucun prétexte à personne la retraite du fou évadé, avant d'avoir entre les mains des preuves complètes, évidentes de justification.

Thomas Moore était persuadé, en effet, que si on mettait la main sur lui avant que son

frère eût été reconnu coupable, eût été mis hors d'état de lui nuire, c'en était fait de lui encore ; le misérable ne devait reculer devant rien pour ôter de son chemin cet accusateur vivant... D'ailleurs une haine sombre couvait dans l'esprit de Thomas contre son frère, contre la maîtresse de celui-ci, devenue depuis sa femme, contre le misérable docteur qui avait été leur complice, et cette haine s'était encore accrue, si c'était possible, depuis que l'infortuné, en apprenant par Lili combien il avait été aimé, avait vu s'augmenter d'autant les regrets que lui causait la perte du bonheur qui l'attendait et que l'on avait remplacé par des tortures sans nom.

Oh ! ces deux hommes, quand il les retrouverait ! Quand il serait mis face à face avec eux ! Mais il fallait qu'il les revît domptés, vaincus, sans défense possible, frémissants à leur tour, terrifiés, l'implorant.

Et pour cela, il devait leur paraître comme le spectre vengeur, les mains pleines de preuves. Lili allait les lui apporter.

Avec quelle impatience le malheureux attendait maintenant le retour de l'enfant !

Il avait calculé ce qu'il lui fallait d'heures pour faire son voyage, ses démarches.

Avant huit jours elle serait là.

Avant huit jours il sortirait à son bras de cette nouvelle prison.

Il rentrerait dans Paris la tête haute, sans rien craindre.

Il se rendrait à l'ambassade, se ferait connaître, tirerait de ses poches les papiers, les certificats.

On ferait appeler son frère en toute hâte, Burk, Juana, sans les prévenir, sans rien leur dire... puis il apparaîtrait, terrible comme Banco au festin de Macbeth.

Quel coup de théâtre !

Il faudrait bien qu'ils avouassent, les misérables !

Il faudrait bien qu'ils tremblissent à leur tour, qu'ils rendissent gorge !

Il les voyait atterrés, anéantis, demandant grâce, et il savourait par avance le plaisir que lui causerait ce spectacle.

Toutefois, ces joies n'étaient pas sans un mélange d'inquiétudes.

S'il allait arriver malheur à Lili ? Si on lui tendait un piège ?

Mais il se rassurait vite.

Qui pouvait connaître les liens qui l'attachaient à la jeune fille ?

Qui pouvait soupçonner ?

Personne, c'était certain, et pourtant le temps lui semblait long, bien long.

La maison où avait été transporté Thomas Moore était une de ces maisonnettes comme on en rencontre tant dans la banlieue de Paris, maisonnettes construites à la diable dans un carré de terrain grand comme un mouchoir... Un rez-de-chaussée, un étage, un grenier... Devant, un perron de trois marches, conduisant dans le jardin, orné de quelques arbustes vivaces et de deux ou trois tiges de giroflées. Malgré la présence de Thomas, les parisiennes restaient fermées tout le jour et la maison semblait inhabitée, le malheureux ne sortant que la nuit pour prendre l'air...

Il restait ensuite couché fort tard le matin et il était encore au lit quand Mme Bourgeois sonna et frappa de la façon qui avait été convenue entre eux.

Thomas se dressa sur son séant.

Il avait été pris d'une grande émotion, qu'il s'efforçait de surmonter.

Une visite de Paris ? Quelqu'un de la part de Lili ?... Lili, peut être ?... A cette heure ?

Que venait-on lui annoncer ?

Un malheur ou une bonne nouvelle ?

Il sauta à terre vivement et s'habilla avec une hâte fébrile.

Par la fenêtre, il avait aperçu une voiture arrêtée sur la route.

Qu'est-ce que cela signifiait.

D'un bond, il eut descendu l'escalier.

Il enjamba le jardin et alla ouvrir.

A la vue de Mme Bourgeois, il eut un nouveau serrement de cœur.

La femme avait en effet, pris l'air navré en rapport avec les circonstances.

Il fit :

— Ah ! c'est vous, madame ?

— C'est moi, répondit la concierge.

Et elle entra.

— Nous ne pouvons pas parler ici, dit-elle. Thomas tressaillit.

— Avez-vous donc quelque mauvaise nouvelle ?

Mme Bourgeois ne répondit pas. Elle marchait à la hâte.

Notre ami avait peine à la suivre.

Il redoutait une catastrophe, et ses jambes se dérobaient sous lui. (A suivre.)

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. Sommaire du numéro 2158 du 6 août 1898.

GRAVURES : Portraits : M. de Bismarck dans son cabinet de travail. — M. de Bismarck. — Le prince de Hohenlohe. — Le comte de Bulow. — L'empereur d'Allemagne et le prince de Bismarck dans le parc de Friedrichsruhe.

Allemagne : Le château de Friedrichsruhe. Le Havre : Plan officiel du nouveau port. La nouvelle Chambre des Députés : Radicaux (2^e partie).

La guerre hispano-américaine : Porto-Rico. — Guanica. — Yanco. — Ponce. — Interrogatoire d'un espion.

Beaux-Arts : Dans son grenier, par Victor Guélin.

Belgique : La procession de Furnes : Habillage des pénitents dans l'église de Sainte-Walburge. — La fuite en Egypte. — Jésus portant sa croix aidé par Symon de Cyrène. — Jésus enfant discutant avec les docteurs. — Entrée de Jésus à Jérusalem. — Fin de la procession.

Fêtes des Cadets de Gascogne : La boutique de Jasmin. — La statue de Jasmin sur la place du Gravier.

Nouvelle illustrée : Mademoiselle Bazoche, illustrations de Parys.

TEXTE : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété : M. de Bismarck et sa propriétaire, par G. Lenôtre. — La procession de Furnes, par A. de Gériolles. — Le nouveau port du Havre, par L. de Montarlot. — L'Ile de Porto-Rico et la ville de Ponce. — Jasmin à Paris, par Boyer d'Agén.

Explications des gravures, Echees, Rébus, Créations, Revue comique, Sport, Monde financier, Bibliographie, vélocipédie, etc.

Nouvelle illustrée : Mademoiselle Bazoche, par Paul Bonhomme.

Le numéro : 50 centimes.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^e, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1314, du 6 août 1898.

Gironette enregistrante de M. A. de Grandmaison, par L. Reverchon. — L'avenir de la terre, par Ph. Glangeaud. — Une maison sur pont cantilever, par D. L. — Tension superficielle et phénomènes capillaires, par J. Derôme. — Le télégraphe du lieutenant Fiske, par Jacques Boyer. — Les mésaventures des botanistes, par V. B. — Appareils photographiques à main, par G. Marreschal. — La source des rayons uraniques, par C.-E. G. — Dispersion des mollusques, par V. Brandicourt. — Les bees à acétylène, par L. Le Roy. — La statue de Van Beneden et les fêtes de Malines, par Albert Gaudry. — Chronique. — Académie des sciences, séance du 1^{er} août, par Ch. de Villedeuil. — Voitures à vapeur en 1829, par Albert Tissandier.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1340^e livraison (6 août 1898).

Les plumes du Paon, par G. de Beauregard et H. de Gorsse. — Les secrets de la prestidigitacion : La boîte gigogne, par St.-J. de l'Escap. — Le tout petit, par Augusta Latouche. — La dernière aventure de Bois-Rosé, par Gabriel Ferry. — Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Hachette et C^e, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 32 (6 août 1898).

1^o Promenade en Serbie, par M. P. Jousset. 2^o A travers le monde : Vieilles cités allemandes — Malburg, par Georges Servières.

3^o La France à l'Etranger : Le pont-transbordeur de Bizerte.

4^o Questions politiques et diplomatiques : L'organisation du Soudan français, par Ned Noll.

5^o Aux pays inconnus : Expédition allemande dans les régions antarctiques.

6^o Livres et Cartes. 7^o Bilan des explorations en cours.

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^e, 79, Bd Saint-Germain, Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 4 août.

V^{ss} Nacla : Chronique mondaine. — Auguste Deslinières : Une confession posthume. — Pierre Sales : Miracle d'amour (suite). — Théodore Cahu : Le déserteur (suite). — Jules Simon : Le marchand d'hommes — Emile Richebourg : Les martyrs du mariage (suite). — Daniel Lesueur : L'invincible charme (suite). — Variétés.

VIENT DE PARAITRE

NOUVEAU COURS DE MORALE

Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN

L'Enseignement Moral à l'École primaire

par F. VIALA, instituteur public

Avec une préface de M. MOURGUES, insp. pri^{re}

Livre de morale pratique et de lecture courante

1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 4 fr. 40

Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS

Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE :

Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

J. VALDIGUIÉ
PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à

2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres.

gravures (dessins, objets d'art), autographes etc, Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes.

Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.

Beaucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres

qu'elles remettent en chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même laper te des colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.

Pour faciliter l'inscription de la gare destinataire à chaque nouveau voyage, la Compagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquettes gommées et des liasses de fiches, au prix de 0fr05 le carnet de 10 étiquettes en liasse de 10 fiches.

Gare de Paris-Austerlitz (Gare d'Orléans)

SERVICE DES BAGAGES

Avis

En vue d'éviter les encombrements qui se produisent à la gare de Paris-Austerlitz, au moment du départ pour les stations balnéaires et thermales, on ne saurait trop engager les voyageurs à prendre leurs billets et à faire enregistrer leurs bagages à l'avance. Les voyageurs peuvent s'affranchir de toute sujétion à cet égard en s'adressant au bureau des Voyages Duchemin, rue de Grammont, 20. Pourvu que la demande lui en soit faite vingt-quatre heures au moins à l'avance, ce bureau se charge de prendre les billets et, moyennant une légère redevance (0 fr. 30 c. par 10 klog. ou fraction de 10 kilog. ; minimum de perception : 2 fr 50 c.), d'enlever les bagages à domicile, de les transporter à la gare et de les faire enregistrer.

De même, à leur arrivée à Paris-Austerlitz, les voyageurs pourront faire effectuer la livraison de leurs bagages à domicile, en

s'adressant au bureau spécial établi à la gare d'Orléans, moyennant le paiement de 0fr. 30 c. par 10 kilogrammes ou fraction de 10 kilogrammes, avec minimum de perception de 1 franc à domicile et 2 francs en consignation par commande. Ce prix comprend la montée des colis aux étages.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les **AFFÉCTIONS de la PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lups, etc., etc.
MEME DES Plaies d'Ulceres variqueux dits incurables.
Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine de Paris, le 28 mai 1897, est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.
M. LENOIRMAN, 2, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

- Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.
- M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 53, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!!

GUERISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqures, croissures, cassures, gerçures, maladies de la peau, plaies de toutes natures. Réparation exacte du poil par le vrai Réparateur TRICARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec indication de se défier des contrefaçons. — Exiger le vrai Réparateur TRICARD, dit aussi réparateur J. E. A. T. connu depuis plus de 30 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre OMÉGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.

1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{ers} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

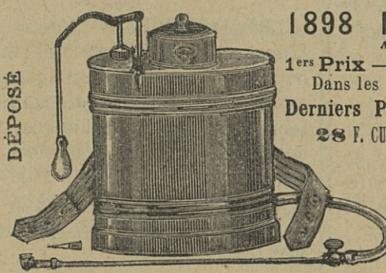
28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.



LE COCHER 606

Deuxième partie

IV

LE FILS PERDU

— Et puis, remarqua le financier, si mon fils est raisonnable, je lui réserve une surprise le jour de la signature du contrat.

— Bon ! je devine, une surprise de billets de banque ; cela arrange toujours les choses. Eh bien ! mon cher Tiret, puisque c'est convenu entre nous... car c'est convenu ?

— Parfaitement.

— Tu n'as qu'à m'amener Anatole.

Celui-ci ne fut pas fâché de trouver une vieille connaissance dans la personne qui avait mission de lui parler mariage. Ce mot sonne toujours désagréablement à l'oreille d'un débauché, et M. Emerson était bien l'homme qui saurait lui en adoucir les ennuis. Très gai et très indulgent pour les jeunes égarés, il comprenait à merveille la question d'argent. Sur de s'entendre avec lui de ce côté. Anatole partit pour la province en compagnie de l'ancien négociant chargé de l'introduire dans la

famille de sa future.

M. Tiret père restait à Paris, et ne devait rejoindre son fils qu'à la conclusion du mariage.

A mesure qu'il s'avancait vers le pays où respirait sa rose, Anatole Tiret se sentait plus léger. Certes, les choses s'arrangeaient à souhait, et, sauf l'embarras qu'entraîne après lui un mariage, le jeune homme se félicitait en pensant que sa vie allait s'embellir des charmes d'une grosse dot. La beauté de la campagne qu'on traversait n'attirait même pas ses regards. Parfois, il s'écriait :

— Quel misérable village !... cela sent l'étable.

— Nous sommes arrivés, observa, M. Emerson.

— Vrai, mon ami, ici ou ailleurs cela m'est égal, pourvu que je vois les beaux yeux de la jeune fille qui m'est réservée. Ces beaux yeux constellés d'une quantité respectable de poudre d'or, de pierreries, comme on voudra, je ne suis pas difficile.

— De terres, dit M. Emerson.

— De terres, soit ; on les vendra, ajouta-t-il tout bas.

A Néers, mademoiselle Jacquelin attendait son prétendant sans trop d'impatience.

— Sera-t-il blond, aimable, élégant, amoureux ? se demandait-elle.

Elle en causait avec Marie :

— Figure-toi que mon père ne veut rien me dire jusqu'au moment de la présentation. Quand je le presse, il me répond :

— Imagine-toi que c'est un prince !

Et il rit,

— Je sais bien qu'un prince ne viendrait pas à Néers me chercher.

Et la folle Hélène rêvait des contes de fées.

— Comment peut-tu songer à un futur mari que tu n'a jamais vu ? lui disait Marie. Tu es assez charmante pour plaire à ceux qui te connaissent, et cela vaut mieux que de prendre son bonheur si loin.

— Puisqu'il me faut un Parisien, je ne pouvais pas le trouver ici. N'as-tu pas cherché jusqu'en Amérique. Ma belle américaine, ma belle amie ?

Marie rougit. C'était presque toujours ainsi que finissaient ses entretiens intimes avec Hélène. Celle-ci, fort curieuse, aurait voulu scruter le petit cœur de son amie. Elle se préoccupait beaucoup de l'absence de William. Elle prétendait qu'à la place de Marie, elle ne tolérerait pas cela.

— Il t'écrit au moins ?

— Il écrit à mon père et à ma tante.

— Oui, c'est convenable, mais ennuyeux !

— Pas toujours ; il leur parle de moi, de lui, de tout ce qui nous intéresse.

Mais elle ne disait pas ce qu'il leur racontait. En ce moment, il leur faisait part de sa réconciliation avec son père, et Marie s'en réjouissait. Il parlait aussi d'Anatole, annonçant qu'il paraissait changé et très résolu à accepter le mariage comme une vie de sagesse.

M. Tiret père avait, en effet, persuadé son fils Johnson des bonnes résolutions d'Anatole. Celui-ci n'avait fait que traverser rapidement Paris. Les deux frères ne s'étaient pas vus,

ne s'étaient pas expliqués, et Anatole ignorait complètement ce qui s'était passé entre son père et William. De son côté, celui-ci n'avait encore que des données assez vagues sur l'union que son frère allait contracter. M. Tiret entendait profiter de l'éloignement d'Anatole pour donner à ce sujet d'amples détails à son fils aîné. Sans savoir quelle était la femme que le jeune Tiret devait épouser, Levignand d'Hersel la plaignait d'avance comme une victime, dans une lettre qu'il adressa à son ami Johnson William.

L'Américain répondit qu'il ne fallait jamais désespérer du repentir d'un coupable et que, pour lui, ce moyen de ramener son frère à de meilleurs sentiments lui semblait efficace. L'excellent jeune homme en jugeait par lui-même, se rendant compte de toutes les bonnes pensées que lui inspirait son amour pour Marie. Souvent, un attachement sincère pour une honnête jeune fille est un préservatif ; mais Tiret était-il de ceux qui changent ? Levignand n'osait le croire. Ce qu'il vit en ceci de plus sérieux, c'était les rapports nouveaux et affectueux de M. Tiret père et de Johnson. Et quelle joie pour Marie quand son fiancé lui donna l'espoir que leur projet d'union serait approuvé par son père.

William ne voulait revenir à Néers qu'en emportant la certitude de voir son père assister à son mariage. Il tenait aussi à resserrer des liens de famille si nouveaux, et, pour cela, l'absence d'Anatole le servait admirablement. M. Tiret père était heureux d'avoir enfin un fils tout à lui. Il ne pouvait déjà plus se passer de sa société, et en causant lui répétait :

(A suivre.)